833686

11 JUIL. 2018

B 8267

ABO PRESS
Société par actions simplifiée
Au capital de 380.000 euros
Siège social : 19, rue de l'Industrie
67400 Illkirch-Graffenstaden
328 630 702 RCS Strasbourg

Affectation du résultat

Exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 163.371 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice		-163.371 euros

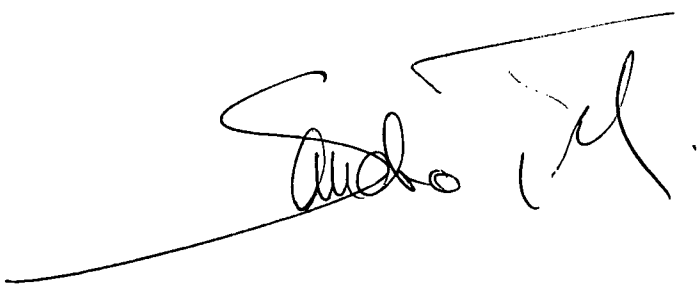
Affectation

Report à nouveau	-163.371 euros	
(qui se trouve ainsi porté de -586.347 € à -749.718 €)		
Total	**-163.371 euros**	**-163.371 euros**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte que la société n'a pas versé de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Adoption

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par décisions de l'Associé Unique en date du 28 juin 2018



Idoc 267517

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 19 RUE DE L'INDUSTRIE 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 2 8 6 3 0 7 0 2 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	376 984	AG 270 950	106 034	195 216
	Fonds commercial (1)	AH	69 776	AI	69 776	69 776
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	619 623	AS 600 940	18 683	27 040
	Autres immobilisations corporelles	AT	378 979	AU 303 401	75 578	129 061
	Immobilisations en cours	AV	26 500	AW	26 500	
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	598 958	CV	598 958	589 031
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	30 202	BG	30 202	30 202
	Autres immobilisations financières *	BH	1 680	BI	1 680	1 680
	TOTAL (II)	BJ	**2 102 702**	BK **1 175 291**	**927 410**	**1 042 005**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	34 776	BM	34 776	45 080
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	7 004	BU	7 004	19 420
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	691 036	BY 34 911	656 125	667 174
	Autres créances (3)	BZ	469 024	CA	469 024	182 693
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	10 032	CG	10 032	118 819
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	63 615	CI	63 615	96 204
	TOTAL (III)	CJ	**1 275 487**	CK **34 911**	**1 240 577**	**1 129 389**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**3 378 189**	1A **1 210 202**	**2 167 987**	**2 171 394**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise SARL ABO PRESS — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 380 000)	DA	380 000	380 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	38 000	38 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	427 750	427 750
	Report à nouveau	DH	(586 347)	(239 440)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(163 371)**	**(346 907)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	14 346	29 158
	TOTAL (I)	DL	**110 378**	**288 561**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	28 736	28 736
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**28 736**	**28 736**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	273 756	86 643
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 679	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 055 953	1 028 030
	Dettes fiscales et sociales	DY	458 898	563 019
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	207 828	140 604
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	30 759	35 800
	TOTAL (IV)	EC	**2 028 873**	**1 854 096**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 167 987**	**2 171 394**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 028 873	1 834 743
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	254 402	946

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	447 136	FB	1 341	FC	448 477		345 790
	Production vendue biens*	FD	5 010 689	FE		FF	5 010 689		5 768 084
	Production vendue services *	FG	2 891 109	FH	66 269	FI	2 957 377		2 942 159
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**8 348 934**	FK	**67 609**	FL	**8 416 543**		**9 056 033**
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	86 677		76 670
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 394		26
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**8 505 614**		**9 132 729**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 602 438		2 771 851
	Variation de stock (marchandises)*					FT	15 517		(3 282)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	99 316		135 247
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	7 202		(24 812)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 128 464		3 002 396
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	87 108		118 812
	Salaires et traitements *					FY	2 206 514		2 618 986
	Charges sociales (10)					FZ	825 987		976 692
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	132 488		161 341
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	4 957		18 000
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			15 000
	Autres charges (12)					GE	44 939		20 791
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**9 154 931**		**9 811 023**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(649 317)**		**(678 294)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	90 000		310 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 109		12 524
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	**92 109**		**322 525**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 383		1 850
	Différences négatives de change					GS			43
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	273		
	Total des charges financières (VI)					GU	**2 656**		**1 893**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**89 453**		**320 631**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(559 864)**		**(357 662)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	406 061	22 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	15 704	12 413
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**421 766**	**34 913**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 256	45
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	23 030	22 321
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	987	1 792
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**25 273**	**24 158**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**396 493**	**10 755**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**9 019 489**	**9 490 167**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**9 182 860**	**9 837 074**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(163 371)**	**(346 907)**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	90 000	310 000
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	68 187	63 115
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	17 709	19 738
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9 ____			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	25 273	421 766

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2017

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cession des immobilisations incorporelles		180 000
Cession des immobilisations corporelles		18 574
Produits exceptionnels divers		7 487
Reprise amortissements dérogatoires		15 704
Charges exceptionnelles diverses	1 256	
Valeur comptable des actifs cédés	23 030	
Dotations exceptionnelles amortissements	95	
Dotations amortissements dérogatoires	892	
Abandon créance clause retour meilleure fortune		200 000
Totalisation	**25 273**	**421 766**

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
				1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	458 415	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants	L9	KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants	M1	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants	M2	KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants		M3	KS 619 623	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV 73 253	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY 222 791	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 178 105	LC	LD 4 592
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ 26 500
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK	LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III			LN 1 093 772	LO	LP 31 092
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T
FINANCIERES	Autres participations			8U 589 031	8V	8W 10 200
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			1P	1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			1T 31 882	1U	1V
FINANCIERES	TOTAL IV			LQ 620 913	LR	LS 10 200
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG 2 173 100	ØH	ØJ 41 292

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	LV 11 655	LW 446 760	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK 619 623	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM	MN 73 253	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP 83 699	MQ 139 092	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS 16 063	MT 166 634	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA 26 500	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY	NG 99 762	NH 1 025 102	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ	ØX 273	ØY 598 958	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F 31 882	2G	
FINANCIERES	TOTAL IV		I3	NJ 273	NK 630 840	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4	ØK 111 690	ØL 2 102 702	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** Néant [X]*

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2055 2018

(6)

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	193 424	PF	83 931	PG	6 404	PH	270 950
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	592 583	QA	8 357	QB		QC	600 940
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	59 933	QE	3 763	QF		QG	63 696
	Matériel de transport	QH	168 249	QI	16 568	QJ	71 590	QK	113 228
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	116 906	QM	19 964	QN	10 394	QO	126 477
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	937 671	QV	48 653	QW	81 983	QX	904 341
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	1 131 095	ØP	132 583	ØQ	88 387	ØR	1 175 291

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7	8 988	P8		P9		Q1	(8 988)
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7	539	T8		T9	(539)
Autres immob. corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5	566	U6		U7	(566)
Autres immob. corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immob. corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	892	V8		V9		W1	5 612	W2		W3	(3 552)
Autres immob. corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3	892	X4		X5		X6	6 717	X7		X8	(4 657)
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ	892	NR		NS	8 988	NT	6 717	NU		NV	(13 645)
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	892	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	15 704	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	(14 812)						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	29 158	TM	892	TN	15 704	TO	14 346	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	**29 158**	TS	**892**	TT	**15 704**	TU	**14 346**	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	28 736	4B		4C		4D	28 736	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	**28 736**	TV		TW		TX	**28 736**	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	- corporelles	6E		6F		6G		6H		
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	48 444	6U	4 957	6V	18 490	6W	34 911	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**48 444**	TY	**4 957**	TZ	**18 490**	UA	**34 911**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**106 339**	UB	**5 849**	UC	**34 194**	UD	**77 993**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	4 957	UF	18 490			
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ	892	UK	15 704			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP	30 202	UR		US	30 202	
	Autres immobilisations financières	UT	1 680	UV		UW	1 680	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	41 892		41 892			
	Autres créances clients	UX	649 144		649 144			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 005		2 005			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	270		270			
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	122 606		122 606			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 029		20 029			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	11 041		11 041			
	Groupe et associés (2)	VC	2 000		2 000			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	311 073		311 073			
	Charges constatées d'avance	VS	63 615		63 615			
	TOTAUX	VT	**1 255 557**	VU	**1 223 675**	VV	**31 882**	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	254 402	254 402		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	19 354	19 354		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 055 953	1 055 953		
Personnel et comptes rattachés		8C	164 989	164 989		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	223 599	223 599		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	70 310	70 310		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 679	1 679		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	207 828	207 828		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	30 759	30 759		
TOTAUX		VY	**2 028 873**	VZ **2 028 873**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	66 344	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2018

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **31122017**

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	3 919
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 919		
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art.212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	67 814	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	67 814
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	71 733

II . DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	163 371
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		- imposées au taux de 0 %					WH	
		- imposées au taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			)	XA	90 000
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	4 932	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)		XG	101 085
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II		XH	354 456

III . RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)			XJ 282 723
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RESULTAT FISCAL **BENEFICE** (ligne XN) ou **DEFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN	0	XO 282 723

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2017

Libellé	Montant
AMO-Déduction exceptionnelle investissement	4 932
CICE	96 153
Totalisation	**101 085**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) **DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise **SARL ABO PRESS** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	917 972
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	917 972
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	282 723
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 200 695

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	199 087

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS **art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports** (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(239 440)		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
				- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(346 907)		Dividendes	ZE	
				Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	(586 347)
TOTAL I	ØF	**(586 347)**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**(586 347)**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	344 174	167 330
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 134 600)		XQ	135 688	175 579
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	84 879	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	196 624	191 199
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	2 367 099	2 468 288
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**3 128 464**	**3 002 396**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	33 410	44 843
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)		9Z	53 698	73 969
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**87 108**	**118 812**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	820 464	792 005
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	456 827	345 082
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *		ØB	2 107 127	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
		Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
		Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12 DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2018

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations * 1	LOGICIELS	11 655		6 404		5 251
2	MATERIEL TRANSPO	83 699		71 590		12 109
3	MATERIEL BUREAU	12 564		9 268		3 296
4	MOBILIER	3 499		1 126		2 374
5	FONDS DE COMMER					
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19%	15% ou 12,80%	0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1		(5 251)	(5 251)				
	2	9 124	(2 985)	(2 985)				
	3	6 180	2 884	2 884				
	4	3 270	896	896				
	5	180 000	180 000	180 000				
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		175 544				
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** Néant [X] *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2).	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 %(1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant [X]*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012017** et clos le : **31122017** — Durée en nombre de mois **12**

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 416 543
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	30 131
TOTAL 1	OX	**8 446 674**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2 394
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**2 394**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	2 701 754
Variation négative des stocks	OQ	22 719
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 993 864
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	44 939
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**5 763 277**

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**2 685 792**

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 685 792

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				GX	8 446 674
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Période de référence	GY		GZ		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	YP	66
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	3
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

DGFiP N° 2059-F 2018

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 32863070200012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABO PRESS**

ADRESSE (voie) **19 RUE DE L'INDUSTRIE**

CODE POSTAL **67400** VILLE **ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	7 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination **GUTENBERG VERLAG**

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention **100,00** | Nb de parts ou actions **7 000**

Adresse : N° **142** Voie **BINSWANGERSTRASSE**

Code postal **72172** Commune **NECKARSULM** Pays **ALLEMAGNE**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2018

1/0 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 32863070200012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABO PRESS

ADRESSE (voie) 19 RUE DE L'INDUSTRIE

CODE POSTAL 67400 VILLE ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 1

Forme juridique SCI Dénomination SCI 19 RUE DE L INDUSTRIE

N° SIREN (si société établie en France) 328732375 % de détention 100,00

Adresse : N° 19 Voie RUE DE L INDUSTRIE

Code postal 67400 Commune ILLKIRCH Pays

Forme juridique SARL Dénomination ABO PRESS DIGITAL

N° SIREN (si société établie en France) 831530423 % de détention 51,00

Adresse : N° 19 Voie RUE DE L INDUSTRIE

Code postal 67400 Commune ILLKIRCH Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

ABO PRESS
S.A.S AU CAPITAL DE 380 000 €
19, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

328 630 702 RCS STRASBOURG
SIRET : 328 630 702 000 12

PRESENTE PAR

Jean-Luc FRITZ

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar
Inscrit la Cour d'Appel de Colmar
Associé de la Sàrl VOLPILLIERE-FRITZ AUDIT
14, rue des Rustauds
67700 MONSWILLER

SAS ABO PRESS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 30.06.2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABO PRESS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les immobilisations financières représentent 30,25 % du total bilan actif. Nos travaux ont consisté à obtenir les pièces justificatives des acquisitions. Nous avons également validé la valorisation des titres des sociétés détenus en analysant les comptes de ces dernières et avons validé l'absence de provisions constatées sur les titres.

- Les comptes clients quant à eux représentent 27,81% du total bilan actif. Des circularisations clients et des tests de dénouement sur l'exercice suivant ont été réalisés. Nous avons validé les créances douteuses enregistrées ainsi que les provisions effectuées.

- Les débiteurs divers représentent 14,45% du total bilan et correspondent à une nouvelle convention de trésorerie. Nous avons validé l'apparition de cette nouvelle convention dans le rapport de gestion et dans le registre des assemblées.

- Un examen analytique a été réalisé sur les charges externes afin de valider les principales variations et les comptes les plus significatifs.

- Un rapprochement des comptes de trésorerie avec les circularisations bancaires a été effectué. Nous avons également vérifié les autorisations de découvert de la société.

- Afin de valider les charges de personnel, qui représentent un poste important dans la formation du résultat, nous avons rapproché la comptabilité avec les états de paie. Un contrôle indiciaire des charges sociales rapportées aux rémunérations a permis de constater un taux stable d'un exercice à l'autre.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

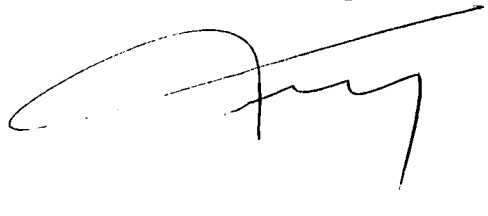
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A MONSWILLER, le 29 Mai 2018

Jean-Luc Fritz
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017 Brut	31/12/2017 Amortis. Provisions	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	376 984	270 950	106 034	195 216
Fonds commercial (1)	69 776		69 776	69 776
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.	619 623	600 940	18 683	27 040
Autres immobilisations corporelles	378 979	303 401	75 578	129 061
Immobilisations en cours	26 500		26 500	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	598 958		598 958	589 031
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	30 202		30 202	30 202
Autres immobilisations financières	1 680		1 680	1 680
TOTAL (II)	**2 102 702**	**1 175 291**	**927 410**	**1 042 005**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	34 776		34 776	45 080
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 004		7 004	19 420
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	691 036	34 911	656 125	667 174
Autres créances	469 024		469 024	182 693
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 032		10 032	118 819
Charges constatées d'avance	63 615		63 615	96 204
TOTAL (III)	**1 275 487**	**34 911**	**1 240 577**	**1 129 389**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF	**3 378 189**	**1 210 202**	**2 167 987**	**2 171 394**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Commissaire aux comptes
CRCC Colmar

Bilan Passif

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel	380 000	380 000
Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
Ecarts de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	38 000	38 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	427 750	427 750
Report à nouveau	(586 347)	(239 440)
Résultat de l'exercice	**(163 371)**	**(346 907)**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	14 346	29 158
Total des capitaux propres	**110 378**	**288 561**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions pour risques	28 736	28 736
Provisions pour charges		
Total des provisions	**28 736**	**28 736**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	273 756	86 643
Emprunts et dettes financières divers	1 679	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 055 953	1 028 030
Dettes fiscales et sociales	458 898	563 019
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	207 828	140 604
Produits constatés d'avance (1)	30 759	35 800
Total des dettes	**2 028 873**	**1 854 096**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	**2 167 987**	**2 171 394**
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(163 371,05)	(346 907,45)
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 028 873	1 834 743
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	254 402	946

Jean Commissaire aux comptes C.R.C.C. Colmar

Compte de Résultat 1/2

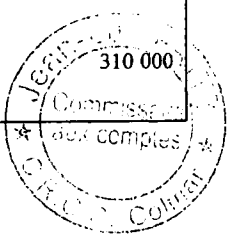
Etat exprimé en **euros**

	France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Ventes de marchandises	447 136	1 341	448 477	345 790
Production vendue (Biens)	5 010 689		5 010 689	5 768 084
Production vendue (Services et Travaux)	2 891 109	66 269	2 957 377	2 942 159
Montant net du chiffre d'affaires	**8 348 934**	**67 609**	**8 416 543**	**9 056 033**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			86 677	76 670
Autres produits			2 394	26
Total des produits d'exploitation (1)			**8 505 614**	**9 132 729**
Achats de marchandises			2 602 438	2 771 851
Variation de stock			15 517	(3 282)
Achats de matières et autres approvisionnements			99 316	135 247
Variation de stock			7 202	(24 812)
Autres achats et charges externes			3 128 464	3 002 396
Impôts, taxes et versements assimilés			87 108	118 812
Salaires et traitements			2 206 514	2 618 986
Charges sociales du personnel			825 987	976 692
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations			132 488	161 341
- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				
- sur actif circulant			4 957	18 000
Dotations aux provisions				15 000
Autres charges			44 939	20 791
Total des charges d'exploitation (2)			**9 154 931**	**9 811 023**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(649 317)**	**(678 294)**

Jean-[illegible] FREY
Commissaire aux comptes
C.R.C.C. Colmar

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(649 317)**	**(678 294)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
De participations (3)	90 000	310 000
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 109	12 524
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**92 109**	**322 525**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	2 383	1 850
Différences négatives de change		43
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	273	
Total des charges financières	**2 656**	**1 893**
RESULTAT FINANCIER	**89 453**	**320 631**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(559 864)**	**(357 662)**
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	406 061	22 500
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	15 704	12 413
Total des produits exceptionnels	**421 766**	**34 913**
Sur opérations de gestion	1 256	45
Sur opérations en capital	23 030	22 321
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	987	1 792
Total des charges exceptionnelles	**25 273**	**24 158**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**396 493**	**10 755**
PARTICIPATION DES SALARIES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
TOTAL DES PRODUITS	**9 019 489**	**9 490 167**
TOTAL DES CHARGES	**9 182 860**	**9 837 074**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**(163 371)**	**(346 907)**
dont produits afférents à des exercices antérieurs		
dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
dont produits concernant les entreprises liées	90 000	310 000
dont intérêts concernant les entreprises liées		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Malgré les déficits enregistrés et le déclin du marché, la continuité d'exploitation n'est pas compromise, car la direction va mettre en place une nouvelle stratégie et développer de nouveaux marchés.

Pour ne pas alourdir la lecture, seuls sont repris dans cette annexe les faits ayant un caractère significatif et ne figurant pas dans les comptes annuels tels qu'ils sont présentés.

FAITS CARACTERISTIQUES

Fusion par voie d'absorption des sociétés DISTRI PRESS et GESTI PRESS suite à la décision de l'associé unique, avec effet au 1er août 2009.

Augmentation de capital de 380.000 à 752.400 Euros suite à la création de 24.500 parts sociales d'une valeur nominale de 15,20 Euros.

Réduction de capital de 752.400 à 372.400 Euros pour annuler les 25.000 parts sociales de la société ABO PRESS détenues par ABO PRESS elle-même suite à la fusion.

Augmentation de capital de 372.400 à 380.000 Euros par incorporation d'une somme de 7.600 Euros prélevée sur la prime de fusion, et création de 500 parts sociales d'une valeur nominale de 15,20 Euros.

Prime de fusion d'un montant de 516 068 Euros.

Transformation de la forme juridique de la SNC ABO PRESS en EURL avec effet au 1er août 2009.

Changement du régime fiscal avec effet au 1er août 2009, en passant à l'impôt sur les sociétés.

La prime de fusion a entièrement été imputée sur le report à nouveau débiteur suite à la décision de l'Associé Unique du 24 juin 2010.

La réserve légale a pu être dotée pour la 1ère fois en 2010.

Transformation en SAS avec Conseil de Surveillance à compter du 04/10/2013.



NOTES SUR L'ACTIF ET LE PASSIF

Notre société a mis en œuvre les nouvelles normes, applicables en matière d'actifs et de dépréciations d'actifs, depuis le 1er janvier 2005.

Immobilisations incorporelles/ Fonds de commerce :

Fonds Commercial :

Au bilan figure un fonds commercial pour une valeur de 69.775,91 €.
Il s'agit de la diffusion postale et du portefeuille AEPP, acquis en 1983 et 1987.
Aucun amortissement n'a été pratiqué.
Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié, qui aurait pu nécessiter la constatation d'une provision de dépréciation complémentaire.

Autres immobilisations incorporelles :

Des propriétés industrielles ont été immobilisées en 2009.
Elles sont amorties sur 3 ans en mode linéaire.
Des logiciels informatiques ont été acquis au courant de l'exercice 2016. Ils sont amortis sur 3 ans selon le mode d'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles :

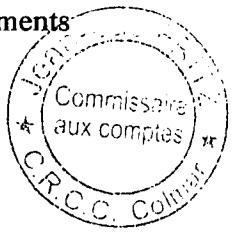
Il a été tenu compte des règles, spécifiées par les nouveaux règlements comptables, en matière de détermination des sommes à activer, pour les immobilisations acquises à compter du 1er Janvier 2005.

En raison de la nature des immobilisations corporelles, portées à l'actif du bilan, aucun composant n'a été isolé.

Compte tenu des seuils applicables aux nouvelles règles comptables d'amortissement, notre entreprise est autorisée à retenir pour les immobilisations non décomposables la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a amorti le cas échéant les immobilisations corporelles selon les règles en usage dans la profession, en utilisant la méthode des amortissements dégressifs, lorsque la nature des biens acquis le permet.

L'importance des amortissements dégressifs, le cas échéant, par rapport aux amortissements linéaires découle de la lecture de l'état des amortissements.



De même, si des amortissements dérogatoires ont été pratiqués, ils figurent sur l'état des amortissements. Leur importance figure le cas échéant sur le tableau des provisions.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Inst. techn.mat.et outillages : 1 à 10 ans
- Aai divers : 1 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier : 1 à 10 ans

Après analyse par les responsables de la société, il a été considéré que les valeurs résiduelles futures des immobilisations étaient nulles (cf nouvelles normes sur les dépréciations des immobilisations).
Il n'a donc pas été tenu compte de valeurs résiduelles dans les plans d'amortissements.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été détecté par ailleurs, aucune dépréciation n'a été constatée sur les immobilisations corporelles, au 31/12/2017.

Immobilisations financières :

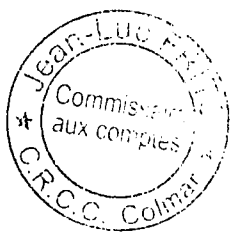
La société détient la totalité des parts sociales de la SCI 19 RUE DE L'INDUSTRIE.
Ces titres sont valorisés à hauteur de 588.758,10 Euros dans les comptes de la société ABO PRESS.

Stocks :

Les stocks sont estimés à leur dernier coût d'achat.
Une provision pour dépréciation de stock est constituée, dans le cas où la valeur réelle ou marchande du stock est inférieure au coût d'achat.

Les mouvements des éléments suivants sont déjà repris dans les comptes annuels :

- *Etat des immobilisations*
- *Etat des amortissements*
- *Etat des provisions*
- *Etat de l'échéance des créances et dettes*



CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant de 380.000,00 € est composé de 25.000 parts sociales de 15,20 Euros.

EFFECTIF MOYEN

Employés	:	35
Vrp	:	6
Cadres	:	8

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagement en matière de pensions et de retraite :

L'engagement en matière de prime de départ à la retraite, calculé théoriquement en fonction de la convention collective s'élève à 78.134,53 € au 31/12/2017.

ENGAGEMENTS RECUS

Néant

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société possède des titres de filiales ou de participations.

Les éléments financiers sont les suivants :

Société : **SCI 19 RUE DE L'INDUSTRIE** Pourcentage de détention : **100 %**

Capitaux propres :	**163.045 €**
dont	
Résultat du dernier exercice clos :	**67.814 €**
Valeur brute des titres détenus :	**588.758 €**
Valeur nette des titres détenus :	**588.758 €**



HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'information concernant le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant en compte de résultat est la suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 2017 : 7270 Euros HT

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	- 559.864	0	- 559.864
Exceptionnel	196.493		196.493
Participation des salariés	0		0
Impôt sur les sociétés	0		0
			- **363.371**

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi constaté au titre de l'année 2017 pour un montant de 96.153 €.

Le CICE 2016 a permis de participer au financement des investissements de l'entreprise et d'améliorer le fonds de roulement.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L EXERCICE

La société a opté pour le report en arrière de son déficit 2015 à hauteur de 79.360 €.
La créance sur l'Etat à ce titre s'élève à 26.453,00 €.

La société a bénéficié de la déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement productif à hauteur de 4 932 € en 2017.

En date du 28/12/2017, un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune a été accordé par la société Gutenberg Gmbh à hauteur de 200.000 Euros.

